

AG
ALEXANDRE GOUIN
CONSEIL IMMOBILIER

BARÈME DES HONORAIRES VENTE 2024

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence

| PRIX DE VENTE | HONORAIRES TTC |
|--|--|
| Jusqu'à 100 000 € | 10% - minimum forfaitaire de 5 000 €TTC |
| De 100 001 € à 300 000 € | 7% |
| De 300 001 € à 600 000 € | 6% |
| A partir de 600 001 € | 5% |
| VIAGER | |
| Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge du vendeur | 6% |
| NUE -PROPRIÉTÉ | |
| Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge de l'acquéreur | 6% |

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION 2024

BAIL VIDE OU MEUBLEE - SOUMIS À LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires à la charge du locataire :

| | |
|---|-------------------|
| Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail | 12€ TTC/m2 |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée | 3€ TTC/m2 |

Honoraires à la charge du bailleur:

| | |
|---|---|
| Honoraires de négociation, visite, de constitution de dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée | 8% HT (9,60%TTC) du loyer annuel charges comprises |
|---|---|

BAIL SOUMIS AU CODE CIVIL (RÉSIDENCE SECONDAIRE ET BAIL SOCIÉTÉ)

Honoraires à la charge du locataire :

| | |
|------------|--|
| Honoraires | 10% HT (12% TTC) du loyer annuel Hors Charges |
|------------|--|

Honoraires à la charge du bailleur:

| | |
|---|---|
| Honoraires de négociation, visite, de constitution de dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée | 8% HT (9,60%TTC) du loyer annuel Charges Comprises |
|---|---|

BARÈME HONORAIRES DE GESTION 2024

Honoraires à la charge du bailleur :

| | |
|---|--|
| Honoraires de gestion courante sur les encaissements du loyer mensuel Charges Comprises | 7% HT (8,4 %TTC) |
| Honoraires de suivi de travaux | 5% TTC du montant TTC des travaux |

BARÈME DES HONORAIRES APPLICABLE
AUX LOCATIONS SAISONNIERES 2024

TYPE DE BIENS

Maisons, appartements

HONORAIRES

25% TTC

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET GARANTIE

Carte professionnelle n° 9301 2015 000 001 499 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile de France (Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. La société Alexandre Gouin Immobilier ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients et ne reçoit d'eux que le paiement de ses honoraires.

SARL ALG IMMOBILIER – Siège social, 39 rue vaneau 75 007 Paris, 01 56 28 14 33
SIREN : 813 678 679 – TVA FR9813678679 – CPI 9301 2015 000 001 499
RC PRO ALLIANZ IARD - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
Site internet www.alexandregouinimmobilier.com